

Tipaza, le 12/07/2020

**REF:** AT/DO- TIP/SD-TECH /359/2020

**A**

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

YATOO TECH

**OBJET:** Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour la reprise des travaux neuf câble cuivre MSAN OUHLIMA sous ODS N°296 du 25/05/2016 a BOUISMAIL. CMP de BOUISMAIL malgré plusieurs invitation, parce que chaque jour de retard supplémentaire a causé un préjudice considérable à notre société, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DO TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (08) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur afin de la résiliation de présent contrat comme mentionner à l'article 21 et 22.

Meilleures Salutations

Algérie Télécom SPA  
Le Directeur Opérationnel  
de TIPASA  
Signé: GHERBI Diab Amine  
14 JUIL. 2020

